



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 123259

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la très dangereuse situation qui prévaut toujours au Sri Lanka. Cette situation ne peut lui échapper puisqu'il avait été nommé, le 21 décembre 2006, représentant de l'Union européenne au sein du groupe international d'experts chargés de surveiller sur place la commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises depuis juillet 2005 tandis que l'Union européenne est coprésidente du processus de paix, un processus qui s'éloigne chaque jour davantage dans ce petit pays ami. Représentant de l'Union européenne au Sri Lanka avant de devenir ministre, outre sa demande de savoir quelle a été sa tâche sur place et quelles sont les conclusions auxquelles il a abouti, il tient à souligner une nouvelle fois que le processus de paix dans ce pays est totalement bloqué et que les victimes ne cessent de croître dans une indifférence quasi générale. Il est grand temps que la communauté internationale se ressaisisse et trouve les moyens d'un dialogue réel entre les parties permettant enfin une issue politique à la crise. Les termes du débat d'où résultent les combats sont connus, et nous n'avons pas à privilégier ou à défendre une solution venue de l'extérieur. Cela dit, il n'en reste pas moins que l'inaction dans la recherche de la solution politique est tout aussi coupable que l'immixtion ou « l'ingérence » dans les affaires intérieures de ce pays. De ce point de vue les droits de l'homme et la politique vis-à-vis du respect des minorités dont se prévaut hautement l'Union européenne trouvent au Sri Lanka matière à se manifester clairement. Nous en sommes loin, très loin. Et les événements tragiques que vit le Sri Lanka se poursuivent avec leur lot insupportable de souffrances et de morts. Ils ont des conséquences directes en France même. L'histoire profonde du Sri Lanka relativement à la question complexe des minorités n'est pas à décrire en noir ou en blanc. Elle est à lire, par contre, et non pas être ignorée. Dans ces conditions et cet esprit, il importe que la raison l'emporte au Sri Lanka plutôt que la fureur des armes. Sans une issue politique il n'est pas de calme envisageable dans ce pays. Et sans prise en compte des opinions des uns et des autres, il n'est pas de solution politique. Il lui demande donc les initiatives opérationnelles qu'il entend soutenir et défendre auprès de nos partenaires européens pour que soient trouvés au Sri Lanka les termes d'un accord mettant fin aux souffrances actuelles de ce pauvre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lefort](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123259

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères (et européennes)

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4697